

Données sur la population active et le chômage au Canada en mars 1979

Selon les estimations de Statistique Canada pour la semaine se terminant le 17 mars 1979, le niveau désaisonnalisé de l'emploi s'établissait à 10 271 000, soit une hausse de 38 000 par rapport à février. Le niveau de l'emploi s'est accru de 19 000 chez les hommes de 25 ans et plus, de 6 000 chez les femmes du même groupe d'âge et de 16 000 chez les femmes de 15 à 24 ans; il a baissé de 3 000 chez les hommes de 15 à 24 ans.

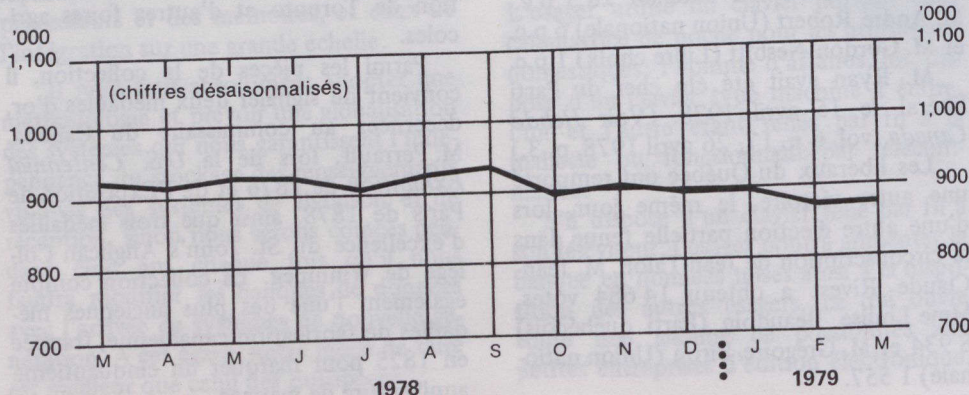
Au niveau provincial, le niveau désaisonnalisé de l'emploi a augmenté au Nouveau-Brunswick (+3 000), en Ontario (+11 000), en Saskatchewan (+4 000), en Alberta (+26 000) et en Colombie-Britannique (+8 000). Il a diminué au Québec (-4 000) et a peu varié dans les autres provinces.

Le niveau désaisonnalisé du chômage s'est chiffré à 876 000 en mars, soit une progression de 4 000 par rapport à février. Le niveau du chômage s'est élevé de 4 000 chez les femmes de 25 ans et plus et a décliné de 3 000 chez celles de 15 à 24 ans; il est resté pratiquement égal chez les hommes de ces deux groupes d'âge.

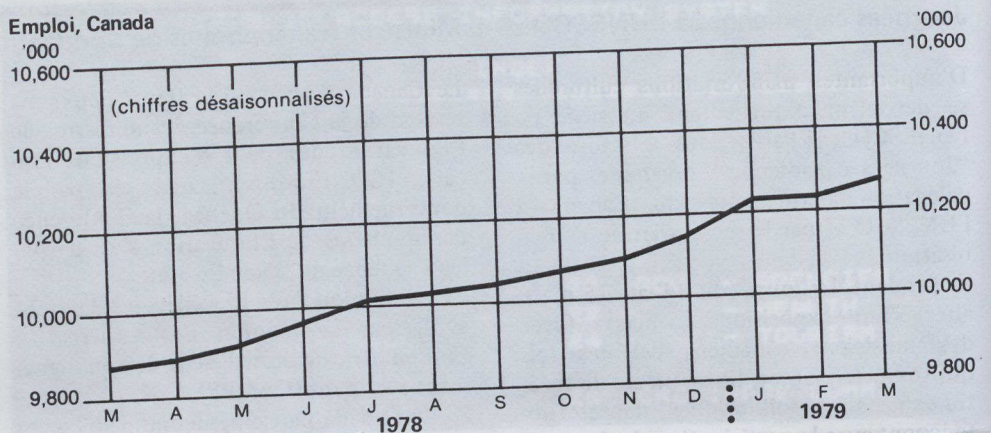
A l'échelle provinciale, le niveau désaisonnalisé du chômage a augmenté au Québec (+13 000) et en Ontario (+5 000); il a baissé en Alberta (-5 000) et en Colombie-Britannique (-6 000), tandis que les autres provinces ont enregistré peu de variation.

Le taux de chômage désaisonnalisé a été de 7,9 en mars, même niveau qu'en février. Le taux a progressé de 0,1 chez les hommes de 15 à 24 ans (14,5) et est resté à 4,7 chez ceux de 25 ans et plus. Le taux a baissé de 0,3 chez les femmes de 15 à 24 ans (13,1) et s'est accru de 0,1 chez celles de 25 ans et plus (7,3).

Chômage, Canada



Emploi, Canada



Au niveau provincial, le taux de chômage désaisonnalisé a augmenté de 0,5 à Terre-Neuve (17,6), de 1,4 à l'Île-du-Prince-Édouard (12,2), de 0,5 en Nouvelle-Écosse (11), de 0,5 au Nouveau-Brunswick (12,1), de 0,4 au Québec (10,6) et de 0,1 en Ontario (6,7). Toutes les baisses ont été enregistrées dans les provinces de l'Ouest: le taux a décliné de 0,4 au Manitoba (5,2), de 0,5 en Saskatchewan (4,2), de 0,6 en Alberta (3,7) et de 0,5 en Colombie-Britannique (8).

Le taux d'activité désaisonnalisé du Canada s'est élevé à 63,3 en mars, en hausse de 0,1 par rapport à février. Le taux s'est accru de 0,6 chez les femmes de 15 à 24 ans (60,7) et de 0,2 chez les hommes du même groupe d'âge (81,1); chez les hommes de 15 à 24 ans, le taux a baissé de 0,1 (71,1) et chez les femmes de 25 ans et plus, il est resté à 44,8.

Le rapport emploi-population désaisonnalisé a progressé de 0,2 en mars pour atteindre 58,4. Le taux s'est accru de 0,7 chez les femmes de 15 à 24 ans (52,8), de 0,1 chez celles de 25 ans et plus (41,6) et de 0,2 chez les hommes de 25 ans et plus (77,3); le taux des hommes de 15 à 24 ans a décliné de 0,2 pour s'établir à 60,8.

En mars 1979, le niveau non désaisonnalisé de l'emploi s'est chiffré à

9 956 000 au Canada, contre 9 562 000 en mars 1978. Le niveau du chômage et le taux correspondant ont été respectivement de 976 000 et 8,9, contre 1 031 000 et 9,7 en mars 1978. Le taux d'activité de mars 1979 a été de 62,1 contre 61,3 il y a un an; quant au rapport emploi-population, il s'est élevé à 56,6, il était de 55,3 en mars 1978.

Respecter les droits des Acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard

La situation des Acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard a fait l'objet d'une série de conférences tenues sous les auspices du Conseil canadien des chrétiens et des juifs. La dernière de ces conférences s'est tenue à Charlottetown le 12 avril.

Parmi les conférenciers se trouvait le père Pierre Arsenault, président de la Société Saint-Thomas d'Aquin. Cette société a été fondée en 1919 dans le but de préserver la langue et la culture acadiennes. L'une de ses activités consiste à recueillir des fonds pour permettre à des jeunes de poursuivre leurs études dans des institutions de langue française. Selon le père Arsenault, "il faudrait que l'on reconnaisse légalement le droit des Acadiens à recevoir leur éducation dans leur langue. Il faudrait aussi sensibiliser toute la population de l'Île aux besoins spécifiques de ce groupe qui veut continuer à exister comme entité ethnique en conservant sa langue et sa culture".

M. Robert Campbell, professeur à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard avait été invité à donner le point de vue des anglophones. Dans son discours, prononcé lors de la séance de clôture, il a déclaré que "les anglophones devaient reconnaître et respecter les droits des Acadiens et collaborer au développement de leurs communautés".